

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal,

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 13
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

Date de Convocation
09 décembre 2025

Présents Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DUTHILLEUL Sandra, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Mesdames BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique), DEGOUY Lynda (procuration à Madame CASTELLE-JONES Brigitte), LAMOTE-CAILLIET Natacha (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice).

Absente Madame CARLIER Elise.

Secrétaire Monsieur LEBRUN Alain est élu secrétaire.

Délibération N° 33/2025

Objet de la délibération :

Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, celui-ci, après délibération, à l'unanimité, décide d'émettre un avis **favorable** à la demande d'affiliation du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

Le secrétaire de séance,
Alain LEBRUN

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque
le 18 décembre 2025 et publication du 18 décembre 2025